



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 18 novembre 2024, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller
monsieur Mario Sévigny, conseiller
Madame Stéphanie Lacoste, Mairesse
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Alexandre Desbiens, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Carole Léger, conseillère
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller
madame Isabelle Duchesne, conseillère
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe
M. Maxime Hébert-Tardif, directeur général adjoint, Module services de proximité
M. Patrice Furlan, chef de division, Service de l'urbanisme

Lecture de la réflexion

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

1078/11/24 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Cathy Bernier,
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1079/11/24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et que tout semble conforme,

sur proposition de madame Cathy Bernier,
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Cabinet de la lieutenante-gouverneure du Québec

Réf. : Dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques, le cabinet de lieutenante-gouverneure du Québec désire solliciter la collaboration de la Ville afin de soumettre la candidature d'aînés de la région qui se sont démarqués par leur engagement et leur rayonnement positif auprès de leurs pairs ou de leur communauté.

Réseau de l'Action Bénévole du Québec (RABQ)

Réf. : Le RABQ vous invite à participer à la Journée internationale des bénévoles en illuminant l'hôtel de ville aux couleurs de l'événement (bleu, blanc et vert) et/ou en adoptant une résolution au conseil municipal.

1080/11/24 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 12 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 12 novembre 2024 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

1081/11/24 Modification de la composition de la liste des comités, des commissions et des chantiers de travail | Délégation Drummond économique

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,
il est résolu que la Ville de Drummondville délègue madame Isabelle Duchesne au conseil d'administration de Drummond économique, en remplacement de monsieur Yves Grondin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1082/11/24 Délégation d'élus municipaux à l'événement Hommage au Bâtitseur 2025 de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID) qui aura lieu le 27 janvier 2025

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,
dûment appuyé par madame Julie Létourneau,
il est résolu que la Ville de Drummondville délègue tous les élus municipaux à l'événement Hommage au Bâtitseur 2025 de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID) qui aura lieu le 27 janvier 2025 à Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1083/11/24 Délégation d'élus municipaux à la soirée de financement « Vins et Fromages 2025 » organisée par le Drummondville Sports qui se tiendra le 31 janvier 2025

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue les conseillères Sarah Saint-Cyr Lanoie, Isabelle Duchesne et Cathy Bernier ainsi que les conseillers Marc-André Lemire, Alexandre Desbiens, Yves Grondin et Mario Sévigny à la soirée de financement annuelle « Vins et Fromages 2025 » organisée par le Drummondville Sports le 31 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1084/11/24 Versement de dons et de commandites à la Fondation du Cégep de Drummondville (1 050 \$) et à la Fondation du Centre Jeunesse de la Montérégie (1 000 \$)

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède aux versements des dons et commandites suivants :

- 1 050 \$ à Fondation du Cégep de Drummondville pour les bourses des municipalités;
- 1 000 \$ à la Fondation du Centre Jeunesse de la Montérégie pour Les Paniers de Noël de Suzie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1085/11/24 Proclamation de la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles;
- illumine l'hôtel de ville en blanc, bleu et/ou vert le soir du 5 décembre 2024 afin de souligner cette journée;
- profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1086/11/24 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'intervenir dans le dossier d'Entosystem inc. concernant la problématique d'odeur

CONSIDÉRANT QUE les émissions d'odeurs nauséabondes de l'entreprise Entosystem inc. affectent le bien-être des résidents en bordure de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Entosystem inc. est de bonne volonté concernant l'enjeu d'émissions d'odeurs, mais que les résultats attendus ne soient pas probants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville possède des pouvoirs d'interventions limités afin d'encadrer un enjeu de compétence provinciale;

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'intervenir dans le dossier d'Entosystem inc. concernant la problématique d'odeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1087/11/24 Dépôt de la liste des dépenses autorisées et de la liste des paiements

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégués désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 20 octobre au 2 novembre 2024 (cette liste totalise un montant de 4 200 332,76 \$) ainsi que la liste des paiements effectués au cours de la période du 6 octobre au 2 novembre 2024 relativement à des dépenses préalablement approuvées sont déposées par monsieur Daniel Pelletier.

1088/11/24 Versement d'une subvention de 1 000 000 \$ à Drummond économique

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,
dûment appuyée par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 1 000 000 \$ à Drummond économique relativement aux nouveaux espaces de travail situés au 1500 de la rue Jean-Berchmans-Michaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1089/11/24 Services professionnels pour plans et devis - Ajouts de feux piétons à diverses intersections (Demande de prix no DR24-DDP-086)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,
dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la soumission de la compagnie Stantec Experts-conseil inc. au montant de 98 230,32 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1090/11/24 Services professionnels de fiscalité
(Demande de prix no DR24-DDP-104)**

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la soumission de la compagnie Consultaxe ltée pour une somme de 93 474,68 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1091/11/24 Dépôt de la liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés

La liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés est déposée par Madame Stéphanie Lacoste conformément aux activités intervenues sous la délégation de la directrice du Service du capital humain.

Mouvements et promotions des employés :

Préposée à l'administration au Service des finances, division de la taxation et de la perception : Gabrielle Beaudin
Technicienne en approvisionnement au Service des finances, division de l'approvisionnement : Mélissa Beauchemin (conditionnel à la probation concluante de son prédécesseur)

Embauche employé permanent :

Préposé à l'opération au traitement des eaux au Service de l'ingénierie : Bouillagui Makanguile

Embauches employés surnuméraires :

Ouvriers à l'entretien ménager au Service des travaux publics : Michel Lassonde et Guy Savard
Manœuvre aux loisirs au Service des loisirs et de la vie communautaire : Cathy Pépin

Embauches employées étudiantes :

Préposées au classement au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque : Alexia Chaput et Kaïna Proteau

Embauche employée contractuelle :

Conseillère en communication au Service des communications : Cynthia Côté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1092/11/24 Dépôt de la liste des activités du service du capital humain relativement à la délégation de pouvoir

La liste des activités intervenues en conformité avec la délégation de pouvoir de la directrice du capital humain est déposée par madame Stéphanie Lacoste, mairesse, et ce, conformément au *Règlement RV24-5418 sur la délégation de pouvoirs à certains employés municipaux*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1093/11/24 Réorganisation stratégique en vue d'optimiser le transport en commun, le stationnement et la réglementation

Sur proposition de madame Cathy Bernier,
dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,
il est résolu que la Ville de Drummondville :

- adopte le nouvel organigramme du Service de l'environnement et de la mobilité durable, celui de la Division expérience citoyen, celui du Service des loisirs et de la vie communautaire et l'organigramme général de la Ville;
- autorise la reclassification du rôle de directrice du Service de l'environnement et de la mobilité durable selon les **conditions** suivantes :
 - salaire : 35-3 E;
 - autres conditions : conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- nomme M. Étienne Hamel au poste de chef de division de la Division de la mobilité durable aux **conditions** suivantes :
 - salaire : 35-6 C;
 - autres conditions : conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
 - le tout sujet à une probation de 6 mois;
- abolisse le poste de coordonnateur mobilité durable et changements climatiques au moment de la fin de probation concluante du chef de division de la Division de la mobilité durable;
- autorise la transformation du poste de chef de division du transport en commun, des stationnements et du contrôle réglementaire en un poste de coordonnateur aux opérations à la Division de la mobilité durable, selon les **conditions** suivantes :
 - salaire : selon la classe salariale 35-8;
 - autres conditions: conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
 - le tout sujet à une période probatoire de 6 mois;
- autorise la création d'un poste cadre d'agent au transport en commun selon les **conditions** suivantes :
 - salaire : selon la classe salariale 35-12;
 - autres conditions : conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
 - le tout sujet à une période probatoire de 6 mois;
- autorise la transformation de 3 postes de préposés à la réglementation, stationnement et programme en 1 poste de préposé au transport en commun à la Division de la mobilité durable et 2 postes de préposés à la réglementation et au stationnement à la Division de l'expérience citoyen :
 - salaire : selon la classe salariale 310 de la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1094/11/24 Signature des documents du régime rétrospectif de tarification de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

Sur proposition de monsieur Alexandre Desbiens,
dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve le choix de limite à 5 fois le salaire assurable maximum de 2025 et de mandater la cheffe de division paie, bénéfiques et rémunération du Service du Capital humain ou à défaut la directrice du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tout document permettant de donner application aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1095/11/24 Avis d'assujettissement au droit de préemption d'un immeuble sur le territoire de la ville de Drummondville

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le règlement no RV23-5493 encadrant le droit de préemption sur le territoire de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble, lequel est situé sur le lot suivant : 3 425 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

Sur proposition de madame Julie Létourneau,
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que le conseil autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement pour une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant :

No du Matricule	No du lot	Adresse du lot	Fins municipales
8383-20-8359-0-000-0000	3 425 596	253, rue Lindsay	Immeuble à vocation culturelle

et ce, aux fins municipales tel qu'indiqué au présent tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1096/11/24 Remplacement de l'annexe B de l'entente promoteur du développement domiciliaire Norbert Grandmont (CV17-3274)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville remplace l'annexe B de l'entente promoteur du développement domiciliaire Norbert Grandmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1097/11/24 Nomination et désignation de Me Mélanie Ouellet, greffière de la Ville, comme Émissaire de la langue française de la Ville

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville désigne Me Mélanie Ouellet, greffière de la Ville de Drummondville, comme Émissaire de la langue française à la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1098/11/24 Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

ATTENDU la sanction de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, L.Q. 2022, c. 14, le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville utilise uniquement le français pour toutes ses communications, sauf les exceptions stipulées dans une Directive à cet effet;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Langue française.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1099/11/24 Adoption de la tarification des titres pour le service de transport en commun

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'adoption des nouveaux tarifs d'utilisation du service de transport en commun, à compter du 1^{er} février 2025, comme suit :

Tarification des titres de transport			
Au 1^{er} février 2025			
	Monnaie exacte	Passage unitaire	Laissez-passer mensuel
Régulier	3,00 \$	2,50 \$	54,60 \$
Réduit – Étudiants		2,00 \$	34,95 \$
Réduit – 65 ans et +		2,00 \$	34,95 \$
0 - 5 ans, accompagné	Gratuit		

Tarification de la carte rechargeable	
Acquisition initiale	Frais de remplacement Carte perdue / volée / endommagée volontairement
0 \$	10 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1100/11/24 Adoption de la Politique de confidentialité et de gestion des témoins (« cookies ») dans le cadre de l'utilisation de la carte rechargeable du réseau de transport en commun de la Ville de Drummondville

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la Politique de confidentialité et de gestion des témoins (« cookies ») dans le cadre de l'utilisation de la carte rechargeable du réseau de transport en commun de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1101/11/24 Signature d'une entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec relativement à l'embauche de cadets pour la saison estivale 2025, et ce, pour une somme de 31 800 \$ (CV25-3741)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le partenariat avec les cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2025;

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le directeur général adjoint, Services à la vie citoyenne, ou à défaut le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec relativement à l'embauche de cadets pour la saison estivale 2025, soit du 2 juin au 30 septembre 2025, et ce, pour une somme de 31 800 \$.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1102/11/24 Signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec Extéria inc. relativement au renouvellement de l'offre récréotouristique (CV24-3987)

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Isabelle Duchesne,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention d'aide financière à intervenir avec Extéria inc. relativement au renouvellement de l'offre récréotouristique.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1103/11/24 Signature d'un avenant à intervenir avec la Coopérative de solidarité artistique de Drummond relativement au programme d'aide au fonctionnement (CV24-3523)

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,
dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soit et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un avenant à intervenir avec la Coopérative de solidarité artistique de Drummond relativement au programme d'aide au fonctionnement 2023-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1104/11/24 Signature d'une subvention à intervenir avec le Cégep de Drummondville relativement à la mise en place du projet de Gérontopôle pour 2024, 2025 et 2026 (CV24-3984)

Sur proposition de madame Julie Létourneau,
dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une subvention à intervenir avec le Cégep de Drummondville relativement à la mise en place du projet de Gérontopôle pour 2024, 2025 et 2026.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1105/11/24 Signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'octroi d'une aide financière dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023), volet 2, dans le cadre de la réfection de diverses rues (CV24-3985)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a obtenu une promesse d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour réaliser des travaux d'infrastructures municipales;

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour la réfection des rues Melançon, Beudoin, Bessette, Desjardins, Précourt, Mochon, Dumaine, 101e Avenue, du Parc, Daniel, Fradet et 13e Avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1106/11/24 Signature d'une entente à intervenir avec l'École du Sentier relativement au Programme de soutien aux initiatives environnementales pour 2024 (CV24-3983)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) relativement à la gestion du programme de soutien aux initiatives environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ a reçu une demande d'aide financière de l'École du Sentier en date du 9 mai 2024 et une mise à jour en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ a procédé à l'analyse de la demande et a déposé sa recommandation à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ recommande positivement à la Ville de procéder à l'attribution d'une aide financière de 2 500 \$ à l'École du Sentier afin d'améliorer sa volière à papillons après une première année d'expérimentation et ainsi, la rendre durable en proposant des modules de recherche et d'apprentissage;

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente à intervenir avec l'École du Sentier relativement au Programme de soutien aux initiatives environnementales pour 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1107/11/24 Immeuble situé au 300 de la rue Robert-Bernard
Autoriser l'implantation d'une génératrice, de conteneurs de matières résiduelles et d'un enclos à déchet dans la cour avant donnant vers l'autoroute - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 16 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- autoriser l'installation de conteneurs à matières résiduelles dans la cour avant donnant vers l'autoroute;
- autoriser l'installation d'un enclos à déchets dans la cour avant donnant vers l'autoroute;
- autoriser l'installation d'une génératrice dans la cour avant;

selon la **condition** de dissimuler les conteneurs et la génératrice par une clôture opaque avec plantation d'arbustes, et ce, pour la propriété située sur le lot projeté 6 645 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 300 de la rue Robert-Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1108/11/24 Immeuble situé au 2772 du boulevard Mercure
Réduire la marge avant secondaire applicable au bâtiment principal existant - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 4,5 mètres à 3,8 mètres la marge avant secondaire minimale applicable au bâtiment principal existant, et ce, pour la propriété située sur le lot 6 422 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 2772 du boulevard Mercure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1109/11/24 Immeuble situé au 925 de l'avenue du Vigneron
Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec un toit d'un versant avec une pente d'environ 4 % - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec un toit d'un versant avec une pente d'environ 4 %, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 003 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 925 de l'avenue du Vigneron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1110/11/24 Immeuble situé au 945 de l'avenue du Vigneron
Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec un toit d'un versant avec une pente d'environ 4 % - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec un toit d'un versant avec une pente d'environ 4 %, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 003 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 945 de l'avenue du Vigneron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1111/11/24 Immeuble situé au 1445 de la rue Saint-Aimé
Réduire la marge latérale gauche applicable au bâtiment principal
existant - Favorable**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Carole Léger,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 2 mètres à 1,5 mètre la marge latérale gauche minimale applicable au bâtiment principal existant, et ce, pour la propriété située sur le lot 3 534 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 1445 de la rue Saint-Aimé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1112/11/24 Immeuble situé au 100 de la rue Perron
Augmenter la largeur de l'allée de circulation, réduire la marge avant et
la marge latérale ainsi que la marge latérale totale dans le cadre d'un
projet d'agrandissement du bâtiment - Favorable**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de 8 mètres à 10,30 mètres la largeur maximale de l'allée de circulation;
- réduire de 10 mètres à 5,80 mètres la marge avant minimale;
- réduire de 10 mètres à 3,15 mètres la marge latérale minimale;
- réduire de 20 mètres à 9,85 mètres la marge latérale totale minimale;

et ce, pour la propriété située sur le lot 6 626 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 100 de la rue Perron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1113/11/24 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 16 octobre 2024)

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
24.10.18	250, rue Robert-Bernard	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau bâtiment principal (Modifications au projet)• Aménagement de terrain (Modifications au projet)
24.10.20	300, rue Robert-Bernard	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau bâtiment principal (Modifications au projet)• Aménagement de terrain (Modifications au projet)

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1114/11/24 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 30 octobre 2024)

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
24.10.29	618, rue Brock	Rénovation du bâtiment principal
24.10.30	670, boulevard Saint-Charles	Rénovation du bâtiment principal
24.10.31	1105, rue Hains	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelle enseigne rattachée• Nouvelle enseigne détachée
24.10.32	211, rue Saint-Édouard	Rénovation du bâtiment principal
24.10.33	1075, rue des Tours	Construction d'un bâtiment principal
24.10.34	457, rue Lindsay	Nouvelle enseigne rattachée (condition)
24.10.35	100, rue Perron	<ul style="list-style-type: none">• Agrandissement du bâtiment principal• Modification à l'aménagement de terrain

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,
dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 30 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1115/11/24 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser la construction d'une résidence pour étudiants de 43 chambres impliquant la démolition du bâtiment principal au 205 de la rue Dorion

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution à la séance du 4 novembre 2024;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,
dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que cette résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- autoriser la classe d'usages H-8 (habitation collective) d'un maximum de 15 logements à l'intérieur de la zone d'habitation H-0038 et plus particulièrement au 205 de la rue Dorion;
- augmenter de 80 à 130 le nombre maximal de logements par terrain (log./ha);
- réduire de 9 mètres à 1,5 mètre la marge arrière minimale applicable au bâtiment principal projeté;
- réduire de 29 mètres à 27 mètres la profondeur minimale de terrain.

Le tout tel qu'illustré sur le plan suivant faisant partie intégrante de la présente résolution;

soit et est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1116/11/24 Avis de motion du règlement no RV24-5694 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 284 de la rue Saint-Marcel et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Isabelle Duchesne, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5694 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 284 de la rue Saint-Marcel et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter à 47 le nombre de logements maximum par bâtiment autorisé dans la zone commerciale C-0064-1 dans le cadre de la transformation de l'ancien Théâtre Le Royal en 47 logements situé au 284 de la rue Saint-Marcel.

1117/11/24 Avis de motion du règlement no RV24-5695 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 670 du boulevard Saint-Joseph Ouest et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5695 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 670 du boulevard Saint-Joseph Ouest et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 16 logements à l'intérieur de la zone commerciale C-124 dans le cadre de la construction d'un nouvel immeuble de 16 logements.

1118/11/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5694 (284 de la rue Saint-Marcel)

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5694 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'augmenter à 47 le nombre de logements maximum par bâtiment, autorisé pour la classe d'usage H-6 (habitation multifamiliale (13 logements et +)), à l'intérieur de la zone commerciale C-0064-1.

La zone commerciale C-0064-1 inclut approximativement des terrains situés de part et d'autre de la rue Saint-Marcel, entre les rues Manseau et Saint-Philippe;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1119/11/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5695 (670 du boulevard Saint-Joseph Ouest)

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5695 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- d'autoriser à l'intérieur de la zone commerciale C-124 la classe d'usage H-6 (habitation multifamiliale (13 logements et +)) en limitant le nombre maximum de logements par bâtiment à 16 logements;
- de prévoir en conséquence toutes les normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement.

La zone commerciale C-124 inclut 4 terrains situés approximativement au nord-est du boulevard Saint-Joseph Ouest, près de l'intersection de la rue Gisèle;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1120/11/24 Avis de motion du règlement no RV24-5697 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Alexandre Desbiens, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5697 afin d'autoriser certains employés municipaux à délivrer des constats d'infraction et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de remplacer le Règlement 3322 autorisant certains employés municipaux à délivrer des constats d'infraction et ses 5 amendements en plus d'ajouter des pouvoirs aux inspecteurs du Service de l'urbanisme de délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Drummondville en présence d'infraction(s) à certains règlements provinciaux.

1121/11/24 Avis de motion du règlement no RV24-5708 modifiant le règlement RV23-5502 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Yves Grondin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5708 modifiant le règlement RV23-5502 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier les règles sur le fonctionnement, les normes de sécurité et le comportement des usagers dans le transport en commun.

1122/11/24 Avis de motion du règlement no RV24-5696 modifiant le règlement no 3500 relativement à l'abonnement institutionnel et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5696 modifiant le règlement 3500 relativement à l'abonnement institutionnel et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter les garderies aux abonnements institutionnels pour la bibliothèque publique.

1123/11/24 Adoption du règlement no RV24-5692 afin de modifier les modalités de réservation de taxibus, passant de 7 jours à 12 heures

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1075/11/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de modifier les modalités de réservation de taxibus, passant de 7 jours à 12 heures;

sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyée par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que le règlement no RV24-5692 afin de modifier les modalités de réservation de taxibus, passant de 7 jours à 12 heures;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1124/11/24 Adoption du règlement no RV24-5698 afin de modifier les zones de stationnement de nuit prévues au règlement 3500, passant de 5 à 7 zones

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1076/11/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de modifier les zones de stationnement de nuit prévues au Règlement no 3500, passant de 5 à 7 zones;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le règlement no RV24-5698 afin de modifier les zones de stationnement de nuit prévues au Règlement no 3500, passant de 5 à 7 zones;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations des membres du conseil

19.1 Condoléances :

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux de la Ville de Drummondville, offre de sincères condoléances :

- à madame Hélène Vallières, chef de division des arts et de la culture au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque, ainsi qu'à monsieur Mathieu Vallières, pompier au Service de sécurité incendie et sécurité civile à la suite du décès de leur père, monsieur Jacques Vallières

19.2 Retour sur le Challenger Banque Nationale

Le conseiller Mario Sévigny fait un léger retour sur la 9^e édition du Challenger Banque Nationale de Drummondville. Il mentionne qu'il y a eu 250 bénévoles qui ont travaillé fort pour la réalisation de cette 9^e édition. Le grand gagnant est l'américain Aidan Mayo et il tient à mentionner que ce fût un succès avec près de 6 000 spectateurs qui ont assisté cette année.

19.3 Défilé de Noël

La conseillère Catherine Lassonde fait part que le 23 novembre prochain aura lieu le défilé de Noël. Plus de 350 figurants participeront au défilé qui débutera au coin des rues Heriot et Saint-Édouard pour se rendre sur la rue Lindsay jusqu'à la rue Marchand et ensuite se diriger vers la rue Corriveau. Elle ajoute que la population est attendue dès 12 h 30 à la patinoire Victor-Pépin qui sera animée avec de la musique d'ambiance et des foyers pour se réchauffer et il y aura une distribution de beignes (en quantité limitée) du Village québécois d'antan.

19.4 Grande semaine des tout-petits

Le conseiller Marc-André Lemire annonce que la Ville de Drummondville a hissé aujourd'hui, devant l'hôtel de ville, le drapeau de la Grande semaine des tout-petits qui se tient du 18 au 24 novembre 2024.

Il rappelle que la Grande semaine des tout-petits est une initiative du Collectif petite enfance et vise à donner une voix aux quelque 514 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société.

La Ville de Drummondville a obtenu en 2020 l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE). Cette reconnaissance internationale a été mise sur pied par UNICEF dans le but d'inciter les paliers gouvernementaux municipaux à intégrer les droits des enfants dans leurs politiques, leurs règlements, leurs objectifs et dans leur structure décisionnelle.

19.5 Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC)

La conseillère Julie Létourneau fait part que la Ville de Drummondville est fière de s'associer au Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) qui s'inscrit dans des actions qui visent à moderniser le système judiciaire en vue de le rendre plus souple et plus efficace. En rejoignant le PAJIC, la Ville renforce son engagement envers les personnes vulnérables en permettant des solutions alternatives et en encourageant une réinsertion sociale positive.

19.6 Retour sur le 30e anniversaire de la Maison de la Famille

Le conseiller Alexandre Desbiens profite de l'occasion pour souligner les 30 ans d'existence d'un organisme communautaire dont le travail fait une grande différence dans la vie des familles drummondvilloises. En effet, la Maison de la Famille de Drummond a célébré son 30^e anniversaire le 15 novembre dernier. C'est donc dire que depuis 3 décennies, la communauté de la Ville de Drummondville compte sur une équipe de professionnels et de bénévoles qui offrent des services et des activités adaptés aux besoins des parents et des enfants de chez nous.

D'ailleurs, les familles qui ont, à un moment ou un autre, cogné à la porte de la Maison de la Famille se comptent par milliers. Elles y ont trouvé du réconfort, des réponses à leurs questions, des pistes de solutions, des ressources et des gens toujours là pour les épauler.

Monsieur Desbiens ajoute qu'ils ont encore pu constater vendredi soir dernier comment la Maison de la Famille est rassembleuse. C'est une famille élargie pour tous ceux et celles qui y passent ainsi qu'un organisme incontournable pour notre ville.

19.7 Lancement de la campagne de financement - La chasse à l'as de cœur

La conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie invite la population à participer à la levée de fonds « La chasse à l'as de cœur » du centre communautaire Drummondville-Sud qui a pour but de venir en aide aux personnes vivant avec des besoins particuliers. L'objectif est de recueillir 25 000 \$ pour appuyer plusieurs projets, dont celui d'accueillir des adolescents en camp d'été, de soutenir les stagiaires à besoins particuliers, etc. Pour plus d'informations ou pour faire l'achat de billets, madame Saint-Cyr Lanoie invite les gens à aller sur le site internet suivant : <https://www.ccd-s.org/chasse-à-l-as>.

19.8 Drummondville se distingue au Programme d'excellence en eau du Réseau Environnement

La conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie annonce que Drummondville se distingue une fois de plus par sa gestion de l'eau. La Ville de Drummondville a été récompensée à 3 reprises par les programmes d'excellence en eau du Réseau Environnement lors de son plus récent Symposium sur la gestion de l'eau, tenu à Québec. Drummondville fait ainsi partie des 42 organisations municipales québécoises qui se sont distinguées par leur excellence en matière de gestion de l'eau au cours de la dernière année. Les attestations allant d'une à cinq étoiles récompensent les municipalités participantes aux programmes de Réseau Environnement, qui se sont démarquées selon différents indicateurs de performance.

La Ville a reçu une étoile pour ses efforts de réduction de la consommation d'eau via le Programme d'excellence Municipalité Écon'eau.

L'organisation a également obtenu trois étoiles du Programme d'excellence en eau potable – Traitement (PEXEP-T), qui vise à assurer une protection maximale contre toute contamination microbiologique lors du traitement de l'eau.

Enfin, Drummondville a reçu trois étoiles du Programme d'excellence en eaux usées – Station de récupération des ressources de l'eau pour les étangs aérés (PEX-StARRE-EA).

19.9 Campagne de jouets de la Ville de Drummondville et du comité de bienfaisance des pompiers

Madame la mairesse annonce le grand retour de la Campagne des jouets annuelle, organisé par le comité de bienfaisance de l'Association de bienfaisance des pompiers de Drummondville, du 18 novembre au 7 décembre 2024. Elle invite la population drummondvilloise à se rendre au traditionnel igloo des pompiers, qui est situé au local 75 des Promenades Drummondville, pour aller tirer parmi l'une des 550 cartes vous permettant d'offrir un cadeau à un enfant ou un adolescent issu d'un milieu vulnérable. Sur cette carte seront indiqués l'âge et le sexe du jeune auquel sera destiné le cadeau. L'horaire d'ouverture du local est le suivant :

- Lundi, mardi, mercredi et samedi de 10 h à 17 h;
- Jeudi et vendredi de 10 h à 18 h.

19.10 Information quant au stationnement de nuit en période hivernale

Le conseiller Daniel Pelletier rappelle que du 15 novembre au 15 avril prochains, les usagers de la route sont invités à consulter le site web drummondville.ca ou encore composer le 311 afin de savoir s'il est possible ou non de stationner son véhicule dans les rues la nuit à compter de 18 h.

Afin de faciliter la tâche des propriétaires de véhicules, la Ville offre des espaces de stationnement de nuit accessible lors d'une opération de déneigement dans certaines rues du centre-ville et certains sites de stationnement municipaux. Pour utiliser ces espaces, les citoyens intéressés ont le devoir de se procurer une vignette de stationnement de nuit à l'hôtel de ville.

Il est important de se rappeler que lors de travaux de déneigement, les citoyens ayant laissé leur véhicule en bordure de rue ou stationnement municipal entre minuit et 7h sont passibles de contravention. Évidemment, si un véhicule nuit aux opérations de déneigement, celui-ci pourra être remorqué.

Finalement, rappelons que depuis 2022, la période d'ouverture des pistes cyclables est prolongée d'un mois à chaque année, menant ainsi à une interdiction de stationner son véhicule dans une piste cyclable à compter du 15 décembre cette année, contrairement au 15 novembre l'an dernier.

Monsieur Pelletier rappelle donc que pour plus d'informations, veuillez consulter la page stationnement du site drummondville.ca ou communiquer avec la ville en composant le 311.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Prochaine séance du conseil : 9 décembre 2024

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 9 décembre 2024.

1125/11/24 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de monsieur Yves Grondin,
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

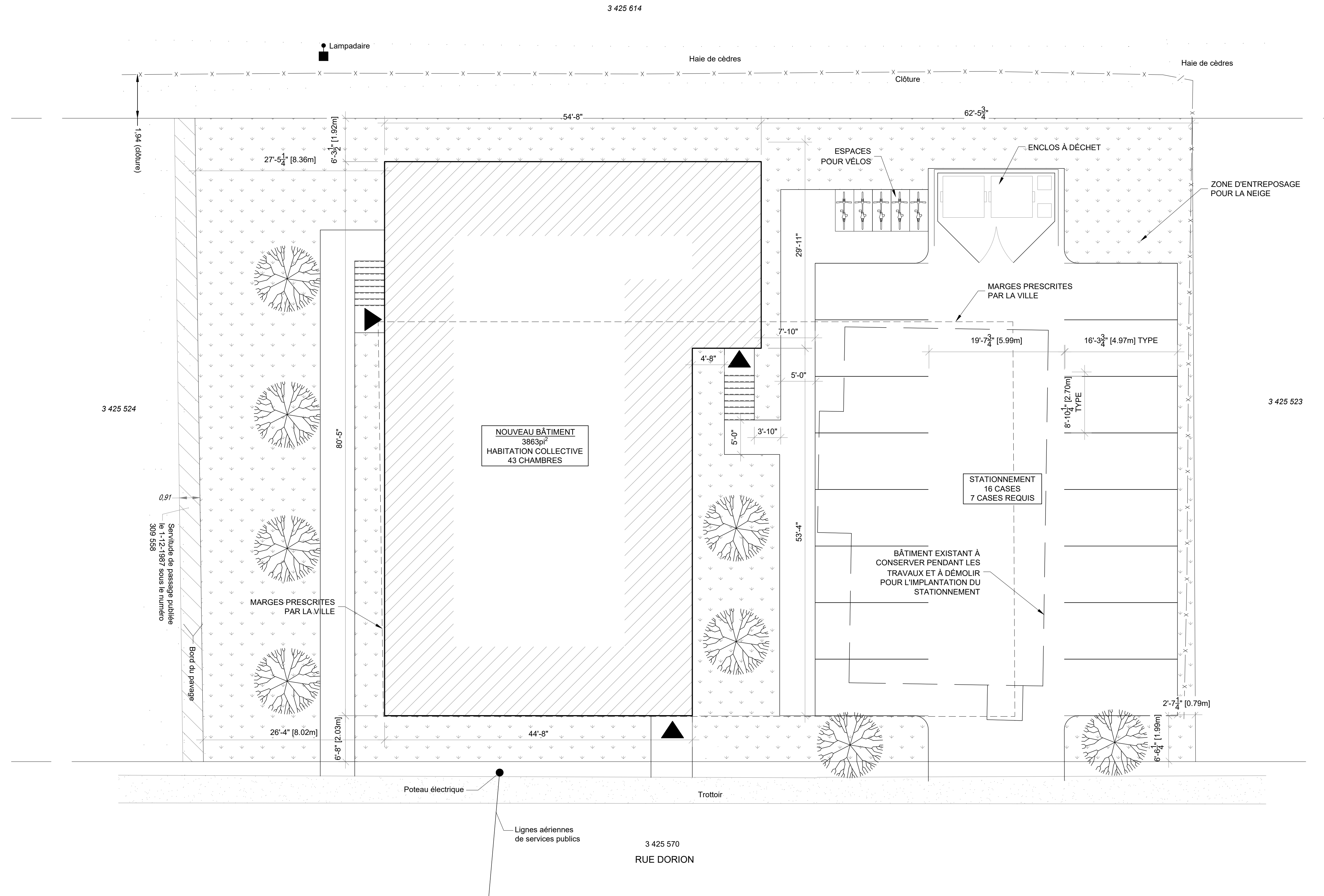
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.

180 rue St-Damase
 Drummondville
 Québec J2B 6G9
 téléphone: 819.479.2724
 INFO@ARCH.QC.CA



PLAN D'IMPLANTATION
 ECHELLE : 1/8" = 1'-0"

PLAN PRÉLIMINAIRE
 Ne doit pas servir à la construction et à l'émission d'un permis

Cette note est indiquée sur tous les cahiers de plans en phase de préparation les plans peuvent être émis pour la validation et la coordination à différents niveaux. Ces plans ne doivent pas servir à la construction et à l'émission d'un permis de construction.

NO	DATE	RÉVISION
		TEL QUE CONSTRUIT
		DIRECTIVE
		POUR CONSTRUCTION
		ADDENDA
		SOUSSION
		PERMIS
		P.I.I.A.
05	2024-07-18	PRÉLIMINAIRE

TITRE DU PROJET
COLLÈGE ÉLLIS
LOGÈGES ÉTUDIANTS
RUE DORION

TITRE DU DESSIN
PLAN D'IMPLANTATION

DESSINÉ PAR:
 VL, MB
 VÉRIFIÉ PAR:
 VL

ÉCHELLE:
 INDIQUÉE